



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35
Nombre de membres présents à la séance 34
Nombre de membres représentés 1
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 07 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle de l'horloge.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Axel HAVERBEKE, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur Urbain OKOU, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Pascale RUIMY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 17

ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES COMMISSAIRES PROPOSÉS AU SIÈGE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

La commission communale des impôts directs (CCID) est une instance consultative locale, associée à l'évaluation des biens immobiliers pour l'assiette des impôts directs locaux. Elle intervient principalement pour formuler des avis sur l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, sur la constatation des changements de consistance ou d'affectation, et sur la mise à jour annuelle des valeurs locatives.

Le paragraphe 3 de l'article 1650 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la CCID est identique à celui du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés après le renouvellement général du conseil municipal.

Ainsi, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID dans la commune.

La commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend huit commissaires et 8 suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux du département du Val-de-Marne sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal :

- 16 noms pour les commissaires titulaires ;
- 16 noms pour les commissaires suppléants.

Conformément à la délibération du conseil municipal n°3 en date du 7 avril 2026, il est ainsi proposé de désigner, à main levée :

Sont proposés comme commissaires titulaires :

- Madame Lucienne GUSTAVE ;
- Madame Nouria ROTTIER ;
- Madame Marie-Laure BERTIN ;
- Monsieur Alain VILAINE ;
- Madame Fema JANKOVIC ;
- Madame Anne MAROLLEAU ;
- Madame Nassim CHNIFA ;
- Monsieur Jean-François CLAIR.

Sont proposés comme commissaires suppléants :

- Monsieur Alain GORSE ;
- Madame Dalia MESSICA ;
- Monsieur Fabio BRANCO ;
- Monsieur Loïc DELNESTE ;
- Madame Barbara HUBERT ;
- Monsieur Patrick PORCHEROT ;
- Monsieur Mathis DAHMANI ;
- Madame Athéna PEREZ.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none">• Code général des impôts et notamment l'article 1650 ;• Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-32 ;• Délibération du conseil municipal n°3 en date du 7 avril 2026 relative à la dérogation au scrutin secret pour la nomination des membres dans les comités consultatifs et les organismes extérieurs.
----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 2 avril 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article unique : Propose pour faire partie de la commission communale des impôts directs :

Les commissaires titulaires :

- Madame Lucienne GUSTAVE ;
- Madame Nouria ROTTIER ;
- Madame Marie-Laure BERTIN ;
- Monsieur Alain VILAINE ;
- Madame Fema JANKOVIC ;
- Madame Anne MAROLLEAU ;
- Madame Nassim CHNIFA ;
- Monsieur Jean-François CLAIR.

Les commissaires suppléants :

- Monsieur Alain GORSE ;
- Madame Dalia MESSICA ;
- Monsieur Fabio BRANCO ;
- Monsieur Loïc DELNESTE ;
- Madame Barbara HUBERT ;
- Monsieur Patrick PORCHEROT ;
- Monsieur Mathis DAHMANI ;
- Madame Athéna PEREZ.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



A blue circular official stamp of the Municipality of Joinville-le-Pont is partially visible behind the signature.

Le secrétaire de séance – Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI



A blue circular official stamp of the Municipality of Joinville-le-Pont is partially visible behind the signature.

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5^{ème} adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 14 AVR. 2026

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 14 AVR. 2026

A Joinville-le-Pont le

